



CONSEIL MUNICIPAL du 02 mai 2013
Procès-verbal

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité, le Maire passe aux questions inscrites à l'ordre du jour :

• **Compte rendu des décisions prises par le Maire :**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal par délibération du 15 décembre 2011, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT :

Décision 13/010 : Les travaux de couverture de la patinoire municipale de La Clusaz sont confiés à :

- Lot 1 : démontage structure existante : Entreprise **BARRACHIN**, 74230 THONES, pour un montant de 11 440,73 € HT (solution de base),
- Lot 2 : Fondations spéciales : Entreprise **SOFIER**, 01230 SAINT RAMBERT EN BUGEY, pour un montant de 164 092,60 € HT (solution de base),
- Lot 3 : Maçonnerie, béton armé : Entreprise **BARRACHIN**, 74230 THONES, pour un montant de 96 000 € HT (version de base),
- Lot 4 : Structure charpente : Entreprise **VBOIS**, 74220 LA CLUSAZ, pour un montant de 579 500 € HT (solution variante),
- Lot 5 : Couverture zinguerie étanchéité : Entreprise **AGNELLET**, 74220 LA CLUSAZ, pour un montant de 238 568,88 € HT (solution variante),
- Lot 6 : Occultation : Entreprise **HUREAU**, 74960 MEYTHET, pour un montant de 52 382,50 € HT (solution de base),
- Lot 7 : Electricité courants faibles : Entreprise **MERMILLOD**, 74450 SAINT JEAN DE SIXT, pour un montant de 110 857,18 € HT (solution de base),
- Lot 8 : Peinture : sans suite.

(abstention de Joseph Vittupier pour cette décision).

Décision n°13/011 : Il convient de confier à la **SARL EFU**, représentée par Monsieur **Patrick BATTAREL**, 74650 CHAVANOD, une mission de conseil et d'assistance dans tous les domaines juridiques et méthodologiques du droit de l'urbanisme (PLU, permis et déclarations préalables dont lotissement, contributions financières à la charge des constructeurs...) pour un montant de 4 000 € HT par an. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, reconductible deux fois.

Décision 13/012 : Dans le cadre du financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2013, il convient de souscrire un prêt de 3 000 000 €, d'une durée de 15 ans auprès de la caisse régionale de **Crédit Agricole**. Le taux fixe sera égal à 3,65 % + delta qui sera communiqué le 3 mai 2013.

Décision 13/013 : Il convient de confier à la **SCEA FLORANCY-DUMAREST** la fourniture et la plantation de plans pour le fleurissement de la station dans le cadre des aménagements paysagers pour la saison touristique estivale. Le montant, tel qu'il résulte du détail quantitatif estimatif, est évalué à 13 394,10 € HT.

Décision 13/014 : Vu la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie disponible, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la **Banque Populaire** selon les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,80 %
- Frais de dossier : 300 €.

- **DSP des remontées mécaniques** des Riffroids, Beauregard et jardin d'enfants, les projets joints sont acceptés et la procédure de délégation de service publique est lancée pour permettre le renouvellement des conventions d'exploitation de remontées mécaniques.

- **Personnel communal :**

Poste à créer au sein du secrétariat de la mairie pour un renfort au service Ressources Humaines compte tenu de l'absence de 2 agents au service ressources jusqu'en septembre.

Un poste pour l'entretien et la réalisation de sentiers VTT est ouvert avec une refacturation de ce service à la CCVT qui détient désormais la compétence entretien des sentiers et itinéraires.

Une mission confiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la réflexion à mener dans le cadre des obligations légales des employeurs en matière de complémentaire santé du personnel.

- **Tarifs :**

- Au vue de la proposition de la Satelc pour les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2013 / 2014, il est décidé de créer un groupe de travail pour étudier ce dossier à revoir lors d'une prochaine réunion de conseil,

- Les tarifs proposés par le Club des Sports pour le Club Champions sont approuvés,

- **Décisions budgétaires modificatives :**

Une ouverture de crédit est décidée pour permettre le règlement d'une pénalité de retard à l'Agence de l'Eau, maintenue malgré les demandes d'exonération formulées.

- **Revente d'appartements accession à la propriété :** des critères pour permettre le choix du repreneur sont ensuite acceptés.

- **Elaboration du PLU : projet d'Aménagement et de Développement Durables :**

Le projet est présenté et un débat au sein du Conseil Municipal est organisé. Compte tenu de ce débat le conseil estime que le dossier est suffisamment abouti pour être diffusé et mis à la concertation de la population, notamment lors d'une prochaine réunion publique programmée en juin 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30 après que des informations soient données sur l'installation de panneaux solaires, sur la mise en place d'une navette avec Talloires l'été, les mardi et jeudi, sur le projet de l'hôtel des Domaines et sur la situation des résidences de tourisme en multi propriété.